

2025 numéro 36
10 juillet 2025

FiscAlerte – Canada

Juillet 2025 : L'ASFC met à jour sa liste de vérifications de l'observation commerciale

Nos bulletins *FiscAlerte* traitent des nouvelles, événements et changements législatifs de nature fiscale touchant les entreprises canadiennes. Ils présentent des analyses techniques sommaires vous permettant de rester bien au fait de l'actualité fiscale. Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec votre conseiller EY ou EY Cabinet d'avocats.

L'Agence des services frontaliers du Canada (l'« ASFC ») a publié la mise à jour de juillet 2025 de sa liste des priorités de vérification en matière d'observation commerciale, mettant ainsi l'accent sur ses efforts continus pour assurer l'observation des lois canadiennes sur le commerce¹.

L'ASFC continue d'avoir comme priorités de vérification et de conformité le classement tarifaire, l'établissement de la valeur et l'origine, mais apporte des changements aux catégories de produits. De nouvelles stratégies de conformité sont aussi présentées dans cette mise à jour.

Contexte

Pour maintenir l'observation commerciale, l'ASFC demande aux importateurs d'effectuer ce qui suit :

- ▶ Classer leurs marchandises commerciales sous le classement tarifaire approprié
- ▶ Déclarer adéquatement l'origine et la valeur des marchandises
- ▶ Payer le montant approprié des droits et des taxes sur les marchandises importées

L'ASFC effectue des vérifications de l'observation commerciale pour évaluer le respect de la législation douanière et veiller à l'exactitude des renseignements déclarés.

¹ [Vérifications de l'observation commerciale](http://cbsa-asfc.gc.ca) (cbsa-asfc.gc.ca).

Priorités de vérification et de conformité

L'ASFC détermine les priorités de vérification au moyen d'un processus basé sur le risque, qui est effectué de façon continue. Ainsi, de nouvelles priorités de vérification peuvent être établies tout au long de l'année tout en conservant certaines priorités de cycles précédents.

Priorités de conformité (mises à jour au mois de juillet 2025)

L'ASFC a identifié les priorités de conformité suivantes :

- ▶ Contingents tarifaires et classement des desserts surgelés comprenant 5 % de produits laitiers
- ▶ Classement tarifaire des gants (3^e ronde)
- ▶ Taxe sur les produits et services et droits et taxes d'accise sur les produits de vapotage et codes d'exemption
- ▶ Vérifications de l'origine dans le cadre de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne et de l'Accord de continuité commerciale Canada-Royaume-Uni
- ▶ Programme d'exonération des droits - vérification des détenteurs de licences important des produits soumis à la gestion de l'offre
- ▶ Décrets imposant une surtaxe à la Chine sur les véhicules électriques ainsi que sur les produits de l'acier et de l'aluminium
- ▶ *Décret imposant une surtaxe aux États-Unis (2025-1)*
- ▶ Décrets imposant une surtaxe aux États-Unis sur les véhicules électriques, les produits de l'acier et les produits de l'aluminium

Priorités de vérification : classement tarifaire

Priorités de vérification : classement tarifaire		
Gants (3 ^e ronde)	Sacs (3 ^e ronde)	Volaille de réforme (3 ^e ronde)
Congélateurs et autres appareils pour la production du froid	Laveuses et sécheuses	Lampes et tubes à DEL (2 ^e ronde)
Meubles pour usages non domestiques (4 ^e ronde)	Parties de bicyclettes (3 ^e ronde)	

Priorités de vérification : origine

- ▶ Literie et draperie, 3^e ronde (numéro(s) du Système harmonisé : sous-positions 63.01, 63.02 et 63.03)
 - ▶ L'ASFC a identifié un risque que les importations de literie et de draperie effectuées dans des pays signataires de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (l'« ACEUM ») ne soient pas admissibles au traitement tarifaire préférentiel de l'ACEUM en raison des intrants non admissibles utilisés dans la fabrication des marchandises importées.

Outils de conformité utilisés par l'ASFC

L'ASFC pourra aussi utiliser les outils suivants pour assurer l'exécution et le contrôle d'application de la *Loi sur les douanes* :

- ▶ La Gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC (la « GCRA »), système qui sert à valider le montant des droits et taxes déclarés tout en intervenant en cas de non-conformité
- ▶ Trois outils d'intervention de conformité, décrits ci-dessous, qui permettent une approche ciblée et plus efficace de transactions spécifiques d'importation par rapport aux vérifications traditionnelles et favorisent l'observation volontaire
 - ▶ Avis d'observation commerciale (« AOC ») - Avis demandant à l'importateur de réviser une déclaration lorsqu'il existe un risque de non-conformité. Aucune cotisation monétaire n'est établie à la suite d'un AOC.
 - ▶ Lettre de validation de l'observation (« LVO ») - Lettre demandant à l'importateur de fournir plus d'information dans les 30 jours suivant la demande de l'ASFC lorsqu'un cas d'inobservation est présumé.
 - ▶ Lettre d'observation dirigée (« LOD ») - Avis officiel d'inobservation accompagné d'une cotisation monétaire.

Ce que les importateurs doivent retenir

Les importateurs devraient veiller à ce que des stratégies proactives d'observation soient en place, ce qui inclut une documentation appropriée et un examen continu des données sur le classement, l'établissement de la valeur et l'origine.

Les vérifications de l'ASFC peuvent prendre du temps et s'avérer coûteuses pour les importateurs. Les entreprises se doivent d'assurer de façon proactive leur observation commerciale et de s'y engager de manière éclairée. Parmi les meilleures pratiques, mentionnons la mise en place de programmes, de structures et de méthodes aidant les entreprises à maintenir et à améliorer sans cesse leur conformité douanière et leur observation commerciale.

Pour en savoir davantage

Pour en savoir davantage sur les renseignements présentés dans le présent bulletin, veuillez communiquer avec l'un des professionnels du groupe Commerce international d'EY suivants :

Sylvain Golsse, associé

+1 416 932 5165 | sylvain.golsse@ca.ey.com

Kristian Kot

+1 250 294 8384 | kristian.kot@ca.ey.com

Denis Chrissikos

+1 514 879 8153 | denis.chrissikos@ca.ey.com

EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.E.N.C.R.L. (Canada)

Helen Byon, associée

+1 613 598 0418 | helen.byon@ca.ey.com

Jackie Leahy

+1 604 899 3534 | jackie.leahy@ca.ey.com

Carolyn Wong

+1 403 206 5022 | carolyn.wong@ca.ey.com

EY | Travailler ensemble pour un monde meilleur

EY contribue à un monde meilleur en créant de la valeur pour ses clients, pour ses gens, pour la société et pour la planète, tout en renforçant la confiance à l'égard des marchés financiers.

Grâce aux données, à l'intelligence artificielle et aux technologies de pointe, les équipes d'EY aident les clients à façonner l'avenir en toute confiance et proposent des solutions aux enjeux les plus pressants d'aujourd'hui et de demain.

Les équipes d'EY fournissent une gamme complète de services en certification, en consultation et en fiscalité ainsi qu'en stratégie et transactions. S'appuyant sur des connaissances sectorielles, un réseau mondial multidisciplinaire et des partenaires diversifiés de l'écosystème, les équipes d'EY sont en mesure de fournir des services dans plus de 150 pays et territoires.

EY est *All in* pour façonner l'avenir en toute confiance.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Des renseignements sur la façon dont EY collecte et utilise les données à caractère personnel ainsi qu'une description des droits individuels conférés par la réglementation en matière de protection des données sont disponibles sur le site ey.com/fr_ca/privacy-statement. Les sociétés EY ne pratiquent pas le droit là où la loi le leur interdit. Pour en savoir davantage sur notre organisation, visitez le site ey.com.

À propos des Services de fiscalité d'EY

Les professionnels de la fiscalité d'EY à l'échelle du Canada vous offrent des connaissances techniques approfondies, sur le plan tant national qu'international, alliées à une expérience sectorielle, commerciale et pratique. Notre éventail de services axés sur la réalisation d'économies d'impôts s'ancre dans des connaissances sectorielles pointues. Nos gens de talent, nos méthodes convergentes et notre engagement indéfectible envers un service de qualité vous aident à établir des assises solides en matière d'observation et de déclaration fiscales ainsi que des stratégies fiscales viables pour favoriser la réalisation du potentiel de votre entreprise. Voilà comment EY se distingue.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site https://www.ey.com/fr_ca/tax.

À propos d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats s.r.l./S.E.N.C.R.L. est un cabinet d'avocats national, affilié à EY au Canada, spécialisé en droit fiscal, en immigration à des fins d'affaires et en droit des affaires.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site https://www.eylaw.ca/fr_ca.

À propos des Services en droit fiscal d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats compte l'une des plus grandes équipes spécialisées en matière de planification et de contestation fiscales du pays. Le cabinet a de l'expérience dans tous les domaines de la fiscalité, dont la fiscalité des sociétés, le capital humain, la fiscalité internationale, la fiscalité transactionnelle, les taxes de vente, les douanes et l'accise.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site https://www.eylaw.ca/fr_ca/services/tax-law-services.

© 2025 Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. Tous droits réservés.

Société membre d'Ernst & Young Global Limited.

La présente publication ne fournit que des renseignements sommaires, à jour à la date de publication seulement et à des fins d'information générale uniquement. Elle ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne peut remplacer des conseils professionnels. Avant d'agir relativement aux questions abordées, communiquez avec EY ou un autre conseiller professionnel pour discuter de votre propre situation. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages subis à la suite de l'utilisation des renseignements contenus dans la présente publication.